Image not found or type unknown

Titre de séjour salarié et nationalité

Par **jihane888**, le **18/07/2014** à **13:04**

Bonjour à tous,

Par avance merci pour votre aide.

Je suis marocaine, je travaille dans un grand groupe en France sous contrat CDD d'un an depuis janvier et je viens de récupérer mon titre de séjour salarié valable 1 an (j'ai fait exactement la même procédure que pour un CDI). A la base je suis diplomée d'une grande école de commerce française.

Mon objectif est de demander la nationalité française car je vise à m'établir durablement en France.

Ma question est:

-Si jamais je dépose le dossier de nationalité maintenant et que dans quelque temps j'ai une opportunité de CDI, non pas avec mon entreprise actuelle mais UNE AUTRE boite, est ce que ça portera préjudice à ma demande de naturalisation quand ils verront que j'ai changé de boite au cours du process?

Je leur expliquerau que j'ai changé car dans l'autre entreprise on me proposait un CDI alors que là je suis en CDD dans ma boite actuelle, est ce un argument recevable?

Merci

Par **jihane888**, le **21/07/2014** à **12:33**

Personne pour m'éclairer svp?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés